

confiance dans le zèle et l'aptitude des maîtres et des directeurs ne permet pas de douter qu'avant peu d'années ils n'offrent au désir des familles, sinon une instruction classique bien forte, du moins un ensemble d'études satisfaisant, eu égard à la destination des élèves et suffisant pour préparer plusieurs d'entre eux aux examens du baccalauréat. *A continuer.*

INTERPRÉTATION D'UNE PARTIE ESSENTIELLE DE LA LOI
des municipalités et de celle des écoles.

M. l'Éditeur.

Ayant eu occasion de consulter un de nos premiers juriconsultes relativement à ses lois, il ne tarda pas à m'envoyer copie d'une opinion qu'il avait déjà donnée sur cette matière, et comme un tel jugement, s'il était connu dans le temps présent où tous les jours ces lois sont des sujets de nouvelles contestations, serait d'un grand secours à ceux qui sont appelés à faire fonctionner ces lois, et intéresserait le public en général, vous coopérez au bien du pays, en publiant dans votre journal une opinion aussi éclairée."

"Opinion"

"Le conseil Soussigné est d'opinion que dans les mots "terres non-concédées" employés dans la loi des municipalités et celles des écoles de 1845 et aussi dans la loi des écoles de 1846, ne sont pas censées être comprises les terres autrefois concédées par les seigneurs et par eux acquises depuis même avec réunion à leurs domaines, et qu'ils cultivent et exploitent à leur profit."

"Il lui semble que ces mots "terres non-concédées" doivent, dans ces lois, avoir le sens qu'on leur a toujours donné dans ce pays. Ils doivent s'entendre des terres incultes ou en bois de bont, encore non concédées, mais que les anciennes lois du pays obligent les seigneurs de concéder au premier demandant."

"Les dispositions des lois de 1845 et 1846, qui fixent l'assiette de la cotisation, établissent d'abord une règle générale. Cette règle est que la cotisation sera assise sur tous les immeubles. On ne pouvait pas établir une règle plus générale, ni faire usage d'expression plus convenable, pour comprendre toute espèce de propriété immobilière. Il est vraie qu'une clause particulière sous la forme d'un *proviso*, exempte les terres non concédées, mais ce n'est là qu'une exception qui, posée immédiatement à la suite de la règle générale, doit être interprétée dans un sens étroit, et n'est appliquée qu'aux terres seigneuriales qui n'ont jamais été concédées, mais que les seigneurs sont obligés de concéder au premier habitant qui les demande. L'exception doit être restreinte au cas seul pour lequel la loi l'a faite."

"Le conseil soussigné est d'opinion que les seigneurs ne peuvent pas invoquer cette partie de la loi qui les soumet nommément au paiement d'un *quarantième* de la cotisation générale, pour prétendre que les terres qu'ils exploitent, bien que réunies au domaine, doivent être exemptes d'une cotisation spéciale."

"Ce quarantième ne leur a été ainsi imposé qu'à raison de leurs droits utiles, ou lucratifs, provenant de leurs seigneuries."

"C'est là le sens des lois de 1845, et si ces mots "droits utiles ou lucratifs" ne sont pas écrits dans ces lois, ils le sont dans celle de 1846, section 37, ils doivent par conséquent servir à expliquer les premières de ces lois."

"Le conseil soussigné est donc d'opinion que M. le seigneur de Varennes n'est pas fondé dans ses prétentions."

Montréal 24 Août 1846.

L. H. LAFONTAINE.
Avocat.

Il serait à désirer que les opinions que les Juriconsultes sont appelés à donner sur ces lois, fussent publiées pour l'intérêt du pays. N. P.
Minerve.

Le peuple est un tyran à plusieurs têtes.

BULLETIN.

Visite de Mgr. d'Alger à Bone.—Missions des Capucins.—Conversions connues par les journaux protestans.—Le gouvernement de Hesse contre les dissidens.—Réunion de dames à Aix-la-chapelle.—Triste situation des volontaires du Texas.

Mgr. Pavy, évêque d'Alger, a fait dernièrement, à Bone, sa première visite. Pendant une semaine entière, la foule s'est pressée autour de la chaire de l'éloquent prélat. Mgr. a visité les établissemens d'instruction publique et l'école gratuite.

Le 27 août, il a donné le sacrement de confirmation à un grand nombre d'enfans. Le même jour, S. G. distribuait les prix aux élèves des écoles des Sœurs. Le 28, le prélat s'est rendu à Hippone et a offert le sacrifice de la messe sur l'autel de saint Augustin. Le 29, Mgr. a visité l'hôpital militaire.

Le 30, la fête de saint Augustin a été célébrée à Hippone. La présence de Mgr. Pavy donnait un éclat particulier à cette solennité, devenue la fête du pays. Le clergé, accompagné d'un détachement et

de la musique du 2^e régiment de la légion étrangère, s'est rendu à Hippone processionnellement.

Les hauteurs environnantes étaient envahies par une foule d'habitans.

M. le général Randon, M. le sous-directeur, plusieurs officiers supérieurs, de nombreux officiers et fonctionnaires assistaient à cette solennité, qui laissera, ainsi que la visite de Mgr. Pavy, un long souvenir dans la ville de Bone.

—On ne peut que se réjouir de voir des ordres religieux, qui anciennement s'étaient éminemment distingués dans l'œuvre sainte des missions, reprendre ou soutenir de nos jours avec non moins de zèle cette sublime vocation. Ainsi l'ordre des Capucins vient de lui fournir une nombreuse et fervente troupe de prédicateurs évangéliques qui dans le courant du mois de mai dernier, se sont répandus dans les missions enropéennes et transmarines. Trois Pères de cet ordre se sont rendus à Constantinople, deux à Philippopolis. Les missions d'Asie ont également reçu cinq Pères de cet ordre, dont deux pour la Syrie et trois pour la Mésopotamie. Six Pères se sont rendus aux missions du Brésil. La mission nouvellement fondée du pays des Gallas (Afrique,) vient de recevoir son premier vicaire apostolique dans la personne du Père François-Guillaume Massaïa, évêque de Cassia, religieux Capucin, qui a emmené à sa suite trois Pères du même ordre. Tous ces missionnaires appartiennent aux diverses provinces d'Italie.

—Les journaux protestans d'Allemagne ont généralement la coutume d'éclater en invectives contre ceux de leur communion qui, ouvrant les yeux aux rayons de la vérité, abandonnent l'erreur dans laquelle ils ont eu le malheur de naître et d'être nourris. C'est ainsi que nous apprenons par une diatribe insérée dans la *Gazette universelle ecclésiastique de Berlin*, que le pasteur saxon Wiltke, après s'être régulièrement démis de son emploi, a publiquement embrassé la foi catholique. La même gazette nous apprend encore l'abjuration du pasteur Théophile Zetter, et de son fils aîné. Le premier, pendant 27 ans ministre protestant en Autriche, est auteur de plusieurs ouvrages de controverse qui, dès les années 1844 et 1845, faisaient concevoir l'espérance de le voir bientôt recourir à la source de toute vérité en détestant la source de toutes les erreurs.

—Le gouvernement de la Hesse électorale vient d'adresser à son clergé protestant une circulaire qui lui prescrit l'emploi de toutes sortes de moyens pour ramener les dissidens, dits catholiques-allemands, à l'Eglise romaine, ou, si l'on ne peut y parvenir, à l'Eglise protestante. Tous les pamphlets publiés par l'instituteur Schell, qui, après son apostasie, a été démis de son emploi et privé de son traitement, doivent être saisis et confisqués, sans préjudice de la responsabilité personnelle de son auteur.

C'est assurément pour la première fois que l'on voit un prince protestant charger ses pasteurs de ramener au bercail catholique des brebis égarées. Le grand-duc a eu sans doute le bon sens de démêler les tendances révolutionnaires en politique cachées sous cette prétendue réforme religieuse. Ses ancêtres ont été moins éclairés au siècle de Luther,

Il s'est formé, à Aix-la-Chapelle, une réunion de dames des premières conditions sociales, qui, à l'imitation et dans l'esprit des Dames du Bon-Pasteur, s'occupe de la conversion des femmes perdues. Elles vivent en communauté et se donnent avec un admirable dévouement à la tâche si difficile et si pénible de ramener à la vertu des personnes dégradées non-seulement par l'habitude du vice, mais aussi par la malheureuse éducation qu'elles ont reçue. Si le gouvernement se décide à approuver cet établissement, il pourra bien, sous les auspices de l'archevêque de Cologne, se transformer en communauté religieuse.

—Dans l'absence des nouvelles locales nous donnons le morceau suivant de la *Revue Louisianaise*, copié par le *Vigilant* de Donaldsonville, Louisiane. On y verra ce qu'on doit penser de la misère et de la pénurie des troupes américaines d'après ce qu'en disent ces journaux.

Il est impossible de se faire une idée de l'aspect affreux des volontaires qu'on ramène du Texas; maigres, décharnés, les vêtements en lambeaux: ils n'ont rien d'humain dans l'extérieur. On dirait des